

# Séance extraordinaire du 24 octobre 2012



Procès-verbal

## 00 - Ouverture

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 24 Octobre 2012, à 17h30, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet, les conseillers, messieurs Pierre Audesse et Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller, étant absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Les membres du conseils présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

## 00 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**

**24 OCTOBRE 2012**

**AVIS DE CONVOCATION**

**POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT**

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet.

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse, Monsieur Yves Gingras.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 24 Octobre 2012, à dix-sept heures trente minutes (17h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation
2. Ressources humaines
3. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 24 ième jour du mois d'octobre 2012.

Isabelle Paré

Directrice générale/secrétaire-trésorière

## 01 (2012-10-502) - Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation

### 1- Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation

Les conseillers étant présents renoncent à l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Ordre du jour et convocation
2. Ressources humaines
3. Levée de la séance

Proposé par Pierre Audesse, résolu et adopté à l'unanimité des conseillers.

## 02 (2012-10-503) - Ressources humaines

## **2 - Ressources humaines**

Pour les motifs exprimés dans le rapport de la directrice générale, il est proposé par madame Claudette Desrochers et résolu de suspendre sans traitement le responsable de l'Urbanisme, monsieur Régis Boucher, de l'exercice de ses fonctions pour une période de 10 jours de travail ouvrables à compter de jeudi, 25 octobre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **03 (2012-10-504) - Levée de la séance**

### **3 - Levée de la séance**

Il est proposé par Yves Gingras et résolu de lever la séance extraordinaire à 18h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Isabelle Paré dir. gén. & sec. trés.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

---

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

---

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

---

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

---

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

---

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse